

.....

La colposcopie

Vous avez subi récemment une cytologie dont le résultat est anormal. Pour confirmer le diagnostic, nous vous référons à la clinique de colposcopie. Cette situation est fréquente et ne signifie pas nécessairement que vous avez une anomalie grave. Votre examen pourrait même s'avérer normal.

.....

Qu'est-ce que la colposcopie ?

C'est un examen, tout comme l'examen gynécologique, qui se fait en clinique externe. Pour ce faire, le médecin utilise un ou deux colorants qu'il applique sur le col permettant ainsi de visualiser des lésions possibles au col ou au vagin.



.....

Biopsie

De petites biopsies pourraient être faites sur le col et au vagin provoquant une sensation de pincement ou d'inconfort.

.....

Curetage

Un curetage peut aussi être fait à l'intérieur de votre col pour prélever des cellules. Vous ressentirez de petites crampes qui disparaîtront après quelques minutes.

.....

Prélèvements

Par la suite, les prélèvements seront acheminés au laboratoire et analysés. Le médecin communiquera avec vous par écrit de un à deux mois après votre première visite.



.....

Recommandations

Il n'y a aucune restriction, vous pourrez retourner à vos activités après l'examen. Vous pourrez avoir un léger saignement ou des pertes brunâtres nécessitant le port d'un protège-dessous pendant quelques jours.

Si vous êtes ménopausée et ne prenez pas d'hormones, elles pourront vous être prescrites et devront être prises quelques semaines avant votre rendez-vous s'il n'y a pas de contre-indication (ex. : cancer du sein). Ce traitement permet une meilleure visualisation du col et du vagin.

.....

Résultats

Selon les résultats des analyses, vous recevrez une lettre vous indiquant la marche à suivre.

Si un suivi s'impose, les résultats vous seront communiqués lors de votre prochain rendez-vous.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 514 251-3051, option 1.

